

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Activité physique, sportive et de plein air



CONSEIL
SPORT LOISIR
— DE L'ESTRIE —

Guide du demandeur - Hiver 2025

Québec

> Mise en contexte

Le volet *Activité physique, sportive et de plein air* du programme de soutien financier *En Estrie, ça bouge!* s'adresse aux organismes souhaitant encourager la pratique active sous différentes formes. Les organismes devront déposer dans l'une des trois catégories suivantes :

1. Aménagement d'infrastructures (parcs, espaces récréatifs et plein air)
2. Achat d'équipements sportifs ou de plein-air
3. Activité physique, programmation et événement pour faire bouger la population

> Objectifs du programme

- Soutenir les initiatives des différents acteurs du loisir et du sport (municipalités, MRC, OBNL, organismes de loisir pour personnes handicapées, écoles) de l'Estrie, afin d'accroître les occasions d'être actifs en toutes saisons et d'offrir aux Estriens et aux Estriennes davantage de possibilités de bouger (activité physique, sport et plein air).
- Favoriser la découverte et l'initiation à de nouvelles activités et diversifier l'offre de loisir, d'activités physiques et de plein air pour tous, dans les milieux de vie.
- Soutenir la réalisation d'initiatives et de projets locaux ou régionaux structurants¹ et durables².
- Améliorer l'offre et la répartition d'équipements et l'optimisation des infrastructures en Estrie.
- Favoriser les projets inclusifs et accessibles en soutenant la participation des clientèles vivant des freins dans la pratique de l'activité physique.

> Période de dépôt et dates à retenir

Période de dépôt : du 6 décembre 2024 au 9 janvier 2025, 16 h

Réponse du CSLE : dans la semaine du 27 janvier 2025 (sous réserve de l'approbation du ministère)

Réalisation du projet : entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025

Dépôt du bilan et des factures : au plus tard le 14 mars 2025*

*Pour les projets se déroulant entre le 14 et le 31 mars, nous communiquerons avec les gestionnaires afin de convenir de la procédure de dépôt du bilan et des factures.

¹Projet structurant : qui mobilise divers partenaires, qui a un effet levier dans la population, qui provoque l'engouement chez les participants, qui a une portée à long terme et qui permet de s'initier à de nouvelles pratiques.

²Projet durable : projet qui applique les pratiques reconnues efficaces (selon les recommandations d'experts), privilégie la qualité des produits et les achats locaux, et favorise la continuité et/ou la récurrence.

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Activité physique, sportive et de plein air

Guide du demandeur - Hiver 2025



➤ Organisations admissibles³

- Municipalités estriennes
- MRC ou organismes mandatés par la municipalité comptant moins de 10 000 habitants (ex. : comité loisir)
- Organismes à but non lucratif (légalement incorporés)
- Écoles primaires et secondaires (publiques et privées)*

Seules les organisations ayant terminé les redditions des précédentes demandes seront admissibles.

*Notez que les projets exclusivement dédiés au loisir pour personnes handicapées en milieu scolaire ne peuvent être financés dans le cadre du présent appel de projets.

➤ Détails du soutien financier

- Il est possible de déposer une seule demande pour l'appel de projets en cours.
- Un montant maximum de 4 500 \$ pourra être octroyé par organisme pour l'appel de projets en cours (jusqu'à un maximum de 9 500 \$ par année, par organisme).
- Le CSLE soutiendra jusqu'à 90 % des dépenses admissibles des projets retenus. Le demandeur s'engage à assumer un minimum de 10 % des dépenses admissibles, ainsi que toutes les dépenses non admissibles (consultez la section « Dépenses admissibles » du guide pour plus de détails).

*Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ne s'engage pas à soutenir financièrement tous les organismes admissibles. S'il y a une surabondance de demandes, nous déterminerons les organismes à soutenir parmi les projets les plus porteurs et ce, selon les critères en vigueur.

➤ Modalités de versement

Sous réserve de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), l'aide financière accordée est non récurrente et sera répartie comme suit :

1^{er} versement

80 % lors de l'acceptation du projet

2^e versement

20 % à la suite de l'acceptation du bilan du projet et des factures

³ Considérant les mandats et les ressources confiés au Conseil Sport Loisir de l'Estrie à l'automne 2024. Dans le cadre de cet appel, le territoire desservi fait référence aux MRC suivantes : Haut-Saint-François, Val-Saint-François, Coaticook, Granit, Sources, Memphrémagog et Ville de Sherbrooke par ses ODG.

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Activité physique, sportive et de plein air

Guide du demandeur - Hiver 2025



Québec

> Dépenses admissibles

Celles directement liées à la réalisation du projet :

- Honoraires des spécialistes
- Achat et location de matériel ou d'équipements
- Frais de promotion (ex. : affichage, publicité)
- Droits d'entrée en vue d'une réduction des frais d'accès des citoyens
- Achat de matériel de sécurité (ex. : trousse de premiers soins, visières, etc.)
- Libération d'un enseignant pour vivre une activité avec ses élèves
- Projets d'immobilisations ou d'aménagements physiques qui favorisent directement l'activité physique
- Achat d'équipements récréatifs et sportifs qui favorisent directement l'activité physique
- Location d'autobus pour une sortie, si la dépense constitue une petite partie du projet (environ 25 % ou possibilité de plus selon la nature du projet)

> Dépenses non admissibles

- Dépenses destinées à un participant ou à un citoyen (ex. : prix de participation, articles promotionnels)
- Frais d'achat de nourriture
- Achat de vêtements
- Frais de livraison et de transport autres qu'autobus
- Taxes
- Frais de gestion ou de coordination du projet
- Dépenses ayant pour objectif de consolider les opérations régulières de l'organisme (ex. : loyer, assurances, électricité, etc.)
- Projets qui n'impliquent pas la participation active à une activité de loisir (ex. : visiter une exposition, assister à une joute sportive, etc.)
- Projets recevant déjà un financement du ministère de l'Éducation du Québec (ex. : PAFSSPA, Mesure 50530)
- Dépenses encourues avant le 1^{er} janvier 2025
- Projets réalisés à l'extérieur de l'Estrie⁴
- Achats sans facture (ex. : sites de revente comme Kijiji, Marketplace, etc.)
- Campagne de financement

*Pour les dépenses reliées à la formation, au transport et aux événements sportifs fédérés, se référer aux autres programmes financiers du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

⁴Considérant les mandats et les ressources confiés au Conseil Sport Loisir de l'Estrie à l'automne 2024. Dans le cadre de cet appel, le territoire desservi pour réaliser le projet fait référence aux MRC suivantes : Haut-Saint-François, Val-Saint-François, Coaticook, Granit, Sources, Memphrémagog et Ville de Sherbrooke.

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Activité physique, sportive et de plein air



CONSEIL
SPORT LOISIR
— DE L'ESTRIE —

Guide du demandeur - Hiver 2025

Québec

Particularités selon le type de projet

> Projets en activité physique, en plein air et en sport

i

Activité physique

Fait référence à toute forme d'activité qui met le corps en mouvement et entraîne une dépense énergétique.

Plein air

Désigne une activité physique, non motorisée et sans prélèvement (ex. : pêche, chasse, etc.), pratiquée à l'extérieur dans un rapport dynamique et harmonieux avec des éléments de la nature.

Sport

Activité physique pratiquée avec des règles, des équipements et des installations spécifiques, faisant appel à des aptitudes physiques, techniques, motrices ou perceptuelles, et pratiquée individuellement ou en équipe dans divers contextes (découverte, initiation, récréation, compétition et haut niveau).

Exemples de projets admissibles

- Promotion des saines habitudes de vie par la mise en place d'un événement local ou intermunicipal
- Organisation d'un tournoi de hockey spécial de la semaine de relâche
- Organisation d'une randonnée familiale en raquette pour l'ensemble de la municipalité
- Initiation à l'escalade
- Mise en place d'une nouvelle activité à la programmation (ex. : initiation au patin, cours d'aqua maman)
- Aménagement de sentiers et mise en valeur de sites de plein air et d'activités accessibles et sécuritaires
- Offre d'accès à du matériel et/ou à des équipements favorisant la pratique régulière d'activité physique et de plein air (ex. : paniers et ballons de basketball, équipement de pickleball, crampons, etc.)
- Aménagement d'infrastructures récréatives et sportives de petite envergure
- Remplacement de bandes de patinoire
- Animation d'une activité auprès d'un groupe
- Planification d'une sortie dans un centre sportif
- Organisation d'une activité de parkour
- Initiation à la survie en forêt
- Mise en place d'un événement sportif qui suscite la participation active (course, rallye à vélo, etc.)

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Activité physique, sportive et de plein air



CONSEIL
SPORT LOISIR
— DE L'ESTRIE —

Guide du demandeur - Hiver 2025

Québec

➤ Critères d'analyse

	CRITÈRES	DÉTAILS
Impact (30 points)	La proposition répond aux objectifs de l'appel de projets	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir les initiatives appuyant la pratique d'activités physiques, sportives ou de plein air• Nouvelles activités dans les milieux de vie (initiation, diversification, découverte)• Améliorer l'offre, la répartition d'équipements et/ou l'optimisation des infrastructures en Estrie permettant la pratique de l'activité physique• Participation des clientèles vivant des freins dans la pratique de l'activité physique (projet inclusif)
Structurant (20 points)	Le projet est structurant	<ul style="list-style-type: none">• Promotion du projet qui fait rayonner l'organisme dans sa communauté• Répond à une demande du milieu (consultation et/ou engouement)• Qui a un effet levier• Qui a une portée à long terme et favorise le développement de l'offre
Collectif (20 points)	La proposition prévoit l'implication de partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Démonstre une réponse collective à un besoin• Implique un ou des partenaires à différentes étapes du projet.• L'implication des partenaires est clairement démontrée• Le projet propose de nouveaux partenariats
Innovant (10 points)	La proposition présente une offre originale et novatrice	<ul style="list-style-type: none">• Nouveauté, créativité et innovation dans l'offre ou dans les moyens proposés.
Échéancier réaliste (10 points)	Le porteur du projet présente un échéancier réaliste	<ul style="list-style-type: none">• Les activités proposées seront vraisemblablement toutes réalisées avant le 31 mars 2025.
Budget (10 points)	Le porteur de projet présente un budget équilibré (dépenses = revenus) et détaillé	<ul style="list-style-type: none">• Le budget présente des dépenses équivalentes aux revenus.• La demande de financement représente un maximum de 90% des dépenses admissibles du projet.